

Plan d'intervention d'urgence

Les pipelines sont les moyens de transport du pétrole les plus sécuritaires en Amérique du Nord. En effet, TransCanada fait figure de chef de file dans le transport énergétique, avec des antécédents en matière de sécurité parmi les meilleurs de l'industrie. La sécurité est une priorité absolue aussi bien pendant les étapes de conception et de construction, que pendant les activités d'exploitation et d'entretien.

Un plan d'intervention d'urgence (PIU) complet sera donc mis en place pour l'oléoduc Énergie Est. Ainsi en cas d'urgence, ce plan définira les procédures de protection du public, des intervenants d'urgence, des biens ainsi que de l'environnement. Ce PIU est obligatoire en vertu du Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres et sera mis au point avant le début des activités d'exploitation. Il permettra non seulement de répondre aux exigences réglementaires mais également de les dépasser.

Être prêt

Même si une urgence est peu probable, nous devons cependant toujours être prêts à intervenir. Il est important de comprendre qu'en cas d'urgence, TransCanada est responsable du nettoyage, de l'équipement ainsi que du personnel nécessaires à la remise en état d'un site. Pour s'assurer d'être prêt à intervenir dans n'importe quelle situation, TransCanada établira dans son PIU le personnel, l'équipement et les ressources contractuelles nécessaires.

L'analyse détaillée des scénarios de situations d'urgence nous aide à déterminer où trouver ces ressources afin de pouvoir intervenir aussi rapidement et efficacement que possible. Pendant l'élaboration de ses PIU, TransCanada consulte les premiers intervenants et les responsables des communautés locales afin de déterminer les sensibilités locales. Le personnel et l'équipement sont placés à des endroits stratégiques, tout le long du pipeline, afin de permettre une intervention rapide et en toute sécurité.

Minimiser les impacts

En cas peu probable d'urgence, le PIU de TransCanada permettra d'utiliser les stratégies, les techniques et les équipements les plus efficaces qui soient. Pendant une urgence, nous collaborons avec les organismes de réglementation afin d'élaborer des stratégies en fonction de facteurs précis tel que le type de sol, les eaux de surface, la météo, la géologie, etc.

En fin de compte, c'est à l'organisme de réglementation que revient la responsabilité de définir les critères de remise en état que nous devons respecter. Par les moyens de techniques et de protocoles adaptés, TransCanada est prête à intervenir aux situations d'urgence définies par les organismes de réglementation.

Participation des responsables et des services de gestion des urgences locaux

TransCanada ne s'attend pas à ce que les bénévoles ou les services d'incendie locaux possèdent l'équipement ou l'expérience nécessaire au contrôle d'un déversement. Lors d'un tel incident, il se peut qu'on demande d'abord aux services de police, aux services d'incendie et à d'autres intervenants d'urgence locaux de sécuriser le lieu du déversement afin de veiller à la sûreté et à la sécurité du public, comme avec tout autre incident. C'est pourquoi, TransCanada travaille régulièrement en collaboration avec les intervenants d'urgence et les invite à participer à des exercices et des formations pour mieux comprendre les protocoles. Nous avons déjà commencé à travailler avec des premiers intervenants et nous continuerons à le faire pendant tout le projet.

Oléoduc Énergie Est



Pour communiquer avec nous

Nous vous encourageons à nous faire parvenir vos commentaires et invitons les parties intéressées à communiquer avec nous.

1.855.895.8750 (sans frais)

EnergieEst@TransCanada.com

OleoducEnergieEst.com

